



Réseau Éducatif
Saint Joseph
de Cluny

RENTREE SCOLAIRE 2027-2028

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de la confiance que vous placez dans notre établissement. Je vous invite à consulter le site de notre collègue www.amjavouheysenlis.com, vous pourrez découvrir le projet éducatif, pastoral et pédagogique ainsi que les diverses propositions de notre établissement, les informations concernant les frais de scolarité, les frais de demi-pension et le règlement intérieur des élèves.

Vous trouverez ci-joint un dossier comprenant :

- **Un formulaire de demande d'inscription**

Ce document doit nous être retourné rapidement, correctement et lisiblement rempli (noms propres en majuscules d'imprimerie), daté, signé, **accompagné de :**

- **Une lettre de motivation des parents**
- **La photocopie des relevés de notes des deux dernières années et de l'année en cours.**

En fin d'année scolaire, il faudra également fournir **l'avis de passage dans la classe demandée** et le **certificat de radiation** (exeat) pour une entrée en classe de 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème}. Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Elisabeth ROUYER
Chef d'établissement du collège

IMPORTANT : Toute inscription ne sera définitive qu'après décision du chef d'établissement à l'issue d'un entretien avec l'enfant et sa famille.

Ce rendez-vous vous sera fixé par le secrétariat par téléphone dans la limite des places disponibles. Etant donné le nombre très important de demandes, certains dossiers seront placés sur liste d'attente et seront étudiés au fur et à mesure des places disponibles. Les rendez-vous s'étaleront du mois de septembre 2026 à février 2027 pour les 6^{èmes} et de décembre 2026 à juillet 2027 pour les autres classes.

"Tout homme a droit au respect et à une formation humaine et spirituelle"

Anne-Marie Javouhey



RENTREE SCOLAIRE 2027 / 2028

DEMANDE D'INSCRIPTION

CLASSE DEMANDÉE :

5ème

ÉLÈVE :

NOM : Prénoms :

(en lettres d'imprimerie)

(souligner le prénom usuel)

Date de naissance : Lieu : Département :

Nationalité : Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

Langue vivante 1 : ☐ ANGLAIS ☐ BILANGUE ANGLAIS / ALLEMAND (Places limitées)

☐ BILANGUE ANGLAIS / ESPAGNOL (Places limitées)

Langue vivante 2 : ☐ ALLEMAND ☐ ESPAGNOL

OPTION LATIN ☐ OUI ☐ NON

ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ EN 2026/2027

Nom de l'école : Commune :

Adresse : Code postal :

Classe : Classe redoublée : ☐ OUI ☐ NON Si oui, laquelle :

FRÈRES ET SŒURS - Nombre :

Prénom : Date de naissance : Classe actuelle : Établissement :

1-
2-
3-
4-

PARENTS :

PÈRE : NOM /Prénom :

Profession :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. domicile : Tél. professionnel :

Tél. portable : e-mail :

MÈRE : NOM /Prénom :

Profession :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. domicile : Tél. professionnel :

Tél. portable : e-mail :

Situation familiale :

En cas de divorce, produire le justificatif de la garde de l'enfant. ☐ Garde alternée ☐ Garde par le père ☐ Garde par la mère

Date et signature des parents :

Père :

Mère :



Association de Gestion du Collège Privé
Anne-Marie Javouhey
6, rue Anne-Marie Javouhey BP 10087 - 60304 SENLIS Cedex
Tél : 03 44 53 11 66
facturation@amjavouheysenlis.com
www.amjavouheysenlis.com
Siret : 780 577 680 00033

POUR INFORMATIONS

ENGAGEMENT FINANCIER

Année scolaire 2025/2026

Je, soussigné(e),

le ou les parents ou représentants légaux du ou des enfants nommés ci-dessous,
m'engage à régler tous les frais financiers occasionnés par la scolarité et facturés par le collège.

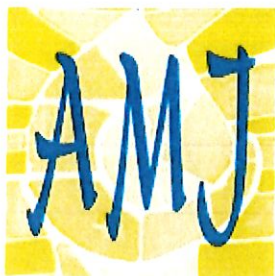
I – FACTURATION

Fin septembre, vous recevrez la facture du premier trimestre ou annuelle (selon votre mode de règlement). Celle-ci sera composée des éléments suivants :

- Les frais de scolarité pour le trimestre ou pour l'année,
- Les frais de demi-pension pour le trimestre ou pour l'année,
- Pour les nouveaux élèves, le versement de 60 euros effectué lors de l'inscription est déduit sur votre première facture,
- La cotisation APEL pour l'année 2025/2026 de 19 euros pour la famille du ou des élèves scolarisés au collège ; 6,50 euros si vous avez un enfant scolarisé en Maternelle ou en Primaire dans l'enseignement catholique,

Pour les familles ayant opté pour une facture annuelle, les mensualités seront prélevées automatiquement le 5 du mois (d'octobre à juillet soit 10 mensualités).

NE PAS REMPLIR



Association de Gestion du Collège Privé
Anne-Marie Javouhey
6, rue Anne-Marie Javouhey BP 10087 - 60304 SENLIS Cedex
Tél : 03 44 53 11 66
facturation@amjavouheysenlis.com
www.amjavouheysenlis.com
Siret : 780 577 680 00033

POUR INFORMATIONS

II – CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARENTS AU FONCTIONNEMENT DU COLLÈGE

Chaque famille détermine sa **contribution financière** selon la grille de calcul ; elle tient compte des ressources et de la composition de la famille pondérée par le quotient familial.

Votre contribution est déterminée par application de la grille suivante :

Catégorie	Quotient familial	Versement trimestriel	Versement annuel
A	Jusqu'à 5.281 Euros	79.00 Euros	237.00 Euros
B	5.281 Euros à 7.229 Euros	150.00 Euros	450.00 Euros
C	7.229 Euros à 8.636 Euros	228.00 Euros	684.00 Euros
D	8.636 Euros à 10.789 Euros	300.00 Euros	900.00 Euros
E	10.789 Euros à 13.055 Euros	367.00 Euros	1 101.00 Euros
F	13.055 Euros à 19.591 Euros	435.00 Euros	1 305.00 Euros
G	> 19.591 Euros	Tranche où vous fixez librement votre montant de scolarité (montant minimum : 436 € par trimestre ou 1 308 € par an)	

Votre participation permet au Collège d'assurer ses frais de fonctionnement, les salaires des personnels non enseignants, l'entretien, la maintenance des locaux, l'achat des manuels scolaires et les consommables dans certaines matières (physique, technologie...)

Il est donc nécessaire que chacun prenne une part juste et équitable de ces charges.

Cette participation comprend aussi les **cotisations** versées par le collège aux **organismes de l'enseignement catholique, au diocèse, à la tutelle** et les assurances-scolaires et extra-scolaires souscrites pour l'ensemble des élèves. Par conséquent, vous n'avez pas à en souscrire de votre côté.

En cas de départ en cours d'année, tout trimestre commencé est dû entièrement.



Association de Gestion du Collège Privé
Anne-Marie Javouhey
6, rue Anne-Marie Javouhey BP 10087 - 60304 SENLIS Cedex
Tél : 03 44 53 11 66
facturation@amjavouheysenlis.com
www.amjavouheysenlis.com
Siret : 780 577 680 00033

POUR INFORMATIONS

III - DEMI-PENSION

La demi-pension ne bénéficie d'aucune participation de l'Etat ou des collectivités locales. Elle est donc totalement couverte par les familles ; les prix indiqués couvrent toutes les dépenses : les frais fixes de la société de restauration, les consommations alimentaires, la surveillance, les nombreuses animations et l'amortissement du matériel.

COÛT

REPAS ISOLE : 7.60 €

Annuel : 964 €

Trimestriel : suivre la grille

ATTENTION		1er trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
Trimestres comptables	ANNUEL	01/09 au 31/12/2025	01/01 au 31/03/2026	01/04 au 28/06/2026
1. Semaine normale :				
- 4 jours	964 €	387 €	307 €	270 €
2. Semaine réduite (1 à 3 j) :				
- 3 jours	731 €	292 €	234 €	205 €
- 2 jours	490 €	197 €	154 €	139 €
- 1 jour	241 €	95 €	80 €	66 €

ATTENTION : changement de régime

L'établissement, pour raison exceptionnelle et sur demande écrite des familles, pourra accorder un changement de régime qui ne prendra effet qu'à la fin des trimestres comptables. **Aucun changement ne sera accepté en cours de trimestre.**

- **Les élèves peuvent apporter leur panier-repas uniquement sur prescription médicale. Une participation aux frais de surveillance, nettoyage... sera facturée aux familles. Le montant est fixé à 3 € par jour.**
- A la suite d'un changement de logiciel de gestion du self à partir de la rentrée de septembre, de nouvelles cartes seront éditées pour chaque élève. Le coût est de 5 euros ; cette somme sera demandée sur la facture du premier trimestre. En cas de perte ou de détérioration, une somme de 5 euros sera facturée pour son renouvellement.
- Les repas payés non pris seront remboursés uniquement en cas d'absence pour raison de santé (deux semaines minimum) justifiée par un certificat médical, ou en cas de départ de l'élève.
- Les jours fériés sont décomptés du forfait annuel.



Association de Gestion du Collège Privé
Anne-Marie Javouhey
6, rue Anne-Marie Javouhey BP 10087 - 60304 SENLIS Cedex
Tél : 03 44 53 11 66
facturation@amjavouheysenlis.com
www.amjavouheysenlis.com
Siret : 780 577 680 00033

IV – FRAIS ANNEXES

- Etude surveillée du soir : 70 € par trimestre soit 210 € à l'année.
Ce montant forfaitaire est dû quel que soit le nombre de jours par semaine. Tout trimestre commencé est dû intégralement. **Aucun changement ne sera accepté en cours de trimestre**
- Classe anglais européen en 4° et 3° : 170 € à l'année.
- Classe espagnol européen en 4° et 3° : 170 € à l'année.

Nous vous remercions, par avance, de contribuer ainsi à la pérennité de notre établissement.

Bien entendu nous restons à votre écoute en cas de difficulté.

POUR INFORMATIONS

NE PAS REMPLIR - POUR INFORMATIONS

ANNÉE 2025/2026

DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- Les familles se situant dans les catégories A à F inclus doivent, impérativement, fournir :
 - l'avis d'imposition 2024
 - le relevé d'attestation de paiement des prestations familiales 2024 versées de JANVIER à DECEMBRE
- A défaut de ces pièces justificatives, le tarif le plus élevé sera appliqué (catégorie G)
- Les familles se situant en catégorie G, soit un montant minimum de 436 € par trimestre, n'ont pas à effectuer le calcul ci-dessous et à fournir de justificatif. Cependant, le tableau ci-dessous (an Annexe1) est à compléter obligatoirement pour toutes les familles y compris la catégorie G

Revenu annuel réel

Total salaires et assimilés 2023 (cf. votre avis d'imposition 2024) avant déduction des 20 % ou 10 %.....	
Les allocations familiales ou de salaire unique, la pension alimentaire éventuelle, rentes.....	
Revenus divers : revenus immobiliers, loyers, pensions, revenus mobiliers.....	
Total 1.....	

Vos points de charge

2 points pour les parents (même s'il n'y en a qu'un au foyer).....	
1 point par enfant à charge.....	
½ point par enfant à partir du 2 ^{ème} scolarisé dans l'Enseignement Catholique.....	

Composition de la fratrie à renseigner sur tableau Annexe 1 ci-dessous

Total 2.....	
--------------	----------------------

Total 1 / Total 2	Revenus / points.....	
-------------------	-----------------------	----------------------

Catégorie calculée suivant tableau Annexe 2 ci-dessous... ..	
--	----------------------

NE PAS REMPLIR